



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2019**

↳ **Madame la Présidente a informé le Conseil d'Administration des principaux points d'actualité de l'établissement.**

Sur le volet Recherche, notre établissement a été retenu par la DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation) pour un accompagnement renforcé en faveur des jeunes chercheurs susceptibles de déposer une ERC dans le domaine des SHS.

Sur le volet Formation, l'université s'est engagée dans le cadre de l'AAP Campus des Métiers sur un projet de réponse autour de la thématique Arts, Culture et Economies Créatives. Ce projet de campus des métiers est envisagé en relation avec une réflexion globale pouvant déboucher sur la création d'un Etablissement Public Expérimental, conformément aux dispositions de l'ordonnance no 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le nouveau modèle de gestion financière des mobilités Erasmus + des personnels de l'établissement.**

Chaque année, l'Université Bordeaux Montaigne organise environ 300 mobilités Erasmus +, financées par la Commission Européenne, dont une cinquantaine de missions des personnels.

Leur financement repose sur les critères combinés de distance et de coût de la vie dans chaque pays d'accueil, fixés par la Commission Européenne. Les montants des allocations sont calculés sur la base des forfaits fixes, déterminés annuellement, qui se décomposent en 2 volets distincts : frais de voyage et frais de séjour. Au titre de l'action Erasmus + KA103 (mobilité intra-européenne) sont financées des mobilités de personnel de l'enseignement supérieur (« mobilités de l'enseignement supérieur ») de type mission d'enseignement - STA (pour les enseignants) et mission de formation - STT (pour les enseignants et pour les personnels administratifs).

Jusqu'ici, la gestion de ces mobilités a été soumise aux dispositions relatives au remboursement des frais de mission en vigueur à l'Université Bordeaux Montaigne.

Dans le but d'encourager la mobilité des personnels, l'établissement propose un nouveau modèle de gestion (option n°1 de l'article 3 du contrat-type de mobilité) avec une gestion en compte de tiers et versement au personnel de l'Université Bordeaux Montaigne en mobilité Erasmus + d'une somme forfaitaire correspondant à 100% du montant de la subvention européenne Erasmus + allouée pour le financement des frais de séjour et de voyage afférents à la mobilité, sur la base des coûts unitaires fixés par l'Agence Erasmus +.

En outre, sur la base du constat établi de l'insuffisance des forfaits européens par rapport au coût réel des missions, l'établissement décide de mettre en place une politique d'accompagnement de la mobilité des personnels et propose d'instaurer un cofinancement

systématique, sur fonds propres, versé à la fin de chaque mobilité. La décision prend en compte les dépassements des forfaits européens observés ces dernières années.

Ce cofinancement sera géré en opérations budgétaires et une méthode de calcul sera affectée à chaque groupe de pays, calquée sur celle de la Commission Européenne, selon un découpage en 3 zones :

Groupes de pays	Pays de destination*	Montant du cofinancement UBM par mobilité
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	300 €
Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	200 €
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	100 €

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'additif n°6 aux tarifs de l'établissement.**

Cet additif porte notamment sur les points suivants :

- Fixation des nouveaux tarifs Formation tout au long de la vie pour l'année universitaire 2019/2020. Ces nouveaux tarifs sont basés sur un taux de couverture des coûts complets de la formation suivie. La trajectoire pluriannuelle établie fixe comme objectif la définition d'un tarif de référence couvrant l'intégralité des frais de formation.
- Création de tarifs correspondant à une contribution financière au coût du voyage d'étude effectué par les étudiants de l'IJBA
- Création de tarifs correspondant à des prestations de recherche de l'UMR IRAMAT

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, deux mesures relatives aux Aides Sociales d'Initiative Universitaire.**

La première mesure porte sur le relèvement du quotient familial exigé pour le bénéfice de la majorité de nos ASIU.

Il existe actuellement deux tranches :

- Tranche 1 : quotient inférieur à 8 875 euros
- Tranche 2 : quotient compris entre 8 875 euros et 12 400 euros

La délibération adoptée prévoit d'élever le plafond de la tranche 1 afin de permettre à certaines familles de passer de la tranche 2 à la tranche 1 :

- Tranche 1 : < 10 000 euros
- Tranche 2 : entre 10 000 euros et 12 400 euros

La seconde mesure porte sur la mise en place d'une proratisation du montant de l'aide accordée pour l'ASIU solidarité, en lien avec la quotité de travail.

La délibération adoptée prévoit de proratiser l'aide pour les agents à temps partiel en fonction de leur quotité de temps de travail (pour un agent à temps plein le montant de l'ASIU Solidarité est de 40,80 euros bruts) :

Soit : pour un 90% ----- 36.72€/jour

Soit : pour un 80% ----- 32.64€/jour

Soit : pour un 70% ----- 28.56€/jour

Soit : pour un 60% ----- 24.48€/jour

Ces deux propositions avaient été préalablement approuvées à l'unanimité par le Comité Technique du 16 avril.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, plusieurs opérations de sorties d'inventaire.

La première opération porte sur une mise à jour de l'inventaire relative aux composants immobiliers du bâtiment K suite à l'achèvement des travaux et la mise en fonction du bâtiment. La Direction du Patrimoine estime à 562 575,34 € le montant des composants à sortir de l'inventaire après réalisation des travaux (principalement gros œuvre et aménagement intérieur).

La seconde sortie d'inventaire concerne du matériel informatique non amorti représentant une valeur nette comptable de 652,02 €.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie d'inventaire, validée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, portant sur du mobilier informatique correspondant à un montant global de 72 308,46 €.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé d'une liste d'admissions en non-valeur accordées par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, pour un montant total de 233,05 €.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'Université féminine Ewha de Séoul (Corée du Sud), l'université Sophia de Tokyo (Japon), l'université de Dar Es Salam (Tanzanie), l'université de Lubumbashi (Congo), l'université de Georgia State d'Atlanta (Etats-Unis d'Amérique) et l'université Wuhan Business (Chine).

↳ **Le Conseil d'Administration, en formation restreinte aux enseignants-chercheurs, a émis un avis favorable unanime pour l'attribution du titre de docteur Honoris Causa à Monsieur Ibrahima THIOUB, professeur d'histoire à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.**

Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, il exerce actuellement les fonctions de Directeur du Centre Africain de Recherches sur les Traites et l'Esclavage (CARTE).

Ses travaux et son enseignement portent principalement sur l'historiographie africaine, notamment les systèmes de domination et leurs idéologies, les esclavages et les traites négrières qu'il envisage dans une perspective plurielle, à la fois économique, sociale, culturelle et juridique.